



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mardi 5 avril 2011 — Vol. 42 N° 12

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mardi 5 avril 2011 — Vol. 42 N° 12

Table des matières

Dépôt de la lettre de démission du député de Richmond, M. Yvon Vallières, à titre de président de l'Assemblée nationale et de la lettre adressée aux parlementaires	1357
Dépôt de la liste des candidats à la présidence de l'Assemblée nationale	1357
Élection du président	1357
Allocution du président, M. Jacques Chagnon	1361
Élection du deuxième vice-président, M. François Ouimet	1362
Allocutions	1362
M. Marc Picard	1362
M. Éric Caire	1363
M. Amir Khadir	1363
M. Gérard Deltell	1364
Mme Pauline Marois	1365
M. Jean Charest	1366
Dépôt du préavis d'une motion des députés de l'opposition	1368
Ajournement	1369
Annexe	
Membres de l'Assemblée nationale du Québec	

Le mardi 5 avril 2011 — Vol. 42 N° 12

(Treize heures cinquante-deux minutes)

Le Secrétaire: Alors, Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Merci, veuillez vous asseoir.

Dépôt de la lettre de démission du député de Richmond, M. Yvon Vallières, à titre de président de l'Assemblée nationale et de la lettre adressée aux parlementaires

Alors, Mmes et MM. les députés, j'ai le devoir de vous informer que la charge de président de l'Assemblée nationale est devenue vacante à la suite de la démission de son titulaire. À cet effet, je dépose la lettre de démission, datée du 1er avril 2011, de M. Yvon Vallières à titre de président de l'Assemblée nationale, ainsi que le texte de la lettre de démission qu'il a adressée à tous les députés.

Alors, en conséquence, j'invite le doyen de l'Assemblée nationale, M. le député de Verdun, à présider l'élection du président de l'Assemblée nationale, conformément au règlement de l'Assemblée.

Des voix: ...

M. Gauthrin: Je suis un jeune doyen.

Une voix: ...

M. Gauthrin: Parce que je suis un jeune doyen. Ça va? Bon, alors, tel que le mentionnait le secrétaire général dans une lettre qu'il adressait à tous les députés le 1er avril dernier, l'élection du président de l'Assemblée nationale se déroulera selon la procédure prévue aux articles 5 et suivants de notre règlement.

En vertu de ces règles, les députés qui voulaient poser leur candidature à la charge de président avaient jusqu'à lundi 4 avril 2011, à midi, pour le faire. À la suite des candidatures qu'il a reçues durant les délais convenus, M. le secrétaire général a dressé une liste officielle. Cette liste a été transmise à tous les parlementaires avant le début de la présente séance. Et je ferai lecture de cette liste dans l'ordre alphabétique.

Les candidats à la charge de présidence sont: M. Jacques Chagnon, député de Westmount—Saint-Louis; M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest; et M. Marc Picard, député des Chutes-de-la-Chaudière.

Dépôt de la liste des candidats à la présidence de l'Assemblée nationale

Et il me fait plaisir de déposer cette liste qui, j'imagine, est ici présente. Tenez, chère madame, je fais le dépôt de ladite liste.

En application des règles prévues à notre règlement, nous allons procéder à l'élection du président au scrutin secret.

Je vais maintenant tâcher d'expliquer brièvement la procédure d'élection. Après l'appel du premier ministre,

de la chef de l'opposition officielle et du chef du deuxième groupe d'opposition, les députés seront appelés deux par deux, c'est-à-dire qu'on appellera un député qui occupe une place du côté ouest de la Chambre et un député qui occupe une place du côté est de la Chambre dans le même ordre que lors d'un vote par appel nominal.

À titre de président d'élection, je remettrai à chacun un bulletin de vote préplié et un crayon. Et les deux députés se rendront aux isolements installés le long du mur derrière le trône, l'un du côté ouest, l'autre du côté est de la Chambre. Immédiatement après avoir voté pour le candidat de leur choix, les députés devront replier leur bulletin de vote, après quoi ils viendront le déposer dans l'urne qui est placée au centre de la table avant de regagner leur siège.

Il est interdit d'entrer dans la salle de l'Assemblée après le début du vote ou d'en sortir avant que le président d'élection n'ait suspendu la séance pour le dépouillement du scrutin. Après que l'ensemble des parlementaires auront exercé leur droit de vote, la séance sera suspendue et le secrétaire général se retirera pour procéder au dépouillement du scrutin en compagnie du juriconsulte.

Je vous rappelle que tous les bulletins de vote ainsi que tout registre du nombre de voix recueillies par chaque candidat seront détruits après le dépouillement du scrutin et que les personnes présentes lors du dépouillement ne doivent pas divulguer le nombre de voix recueillies par les candidats.

Si un candidat obtient un nombre de voix au moins équivalent à la majorité des votes validement exprimés, il sera alors déclaré élu. Si aucun candidat ne recueille le nombre de voix requis, il y aura lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

Étant donné que le vote devrait durer environ une heure, je vais suspendre dès maintenant les travaux pour quelques minutes — et la sonnerie d'appel retentira pour le retour des députés dans la Chambre — pour vaquer aux fonctions naturelles si quelqu'un d'entre vous a des fonctions naturelles à exercer.

(Suspension de la séance à 13 h 57)

(Reprise à 13 h 58)

M. Gauthrin: Alors, on recommence? Merci.

Élection du président

Alors, je demanderais au secrétaire général de bien vouloir aller chercher l'urne et les bulletins de vote qui serviront au scrutin et qui seront sous la bonne garde du juriconsulte. Alors, vous allez chercher l'urne, M. le secrétaire général, et on va vérifier qu'elle n'est pas pleine de bulletins, de bulletins remplis.

● (14 heures) ●

On me signale qu'il y a des députés qui ne sont pas encore arrivés. Alors, faites donc sonner les cloches un petit peu, là, pour faire venir ceux qui ne sont pas présents.

(Suspension de la séance à 14 h 1)

(Reprise à 14 h 2)

M. Gauthrin: On est prêts? Il est arrivé? Allez, on arrive! Alors, M. le premier ministre, vous regardez qu'il n'y a pas de vote dedans. Mme la chef de l'opposition, vous remarquez qu'il n'y a pas de vote, Mme la chef de l'opposition. Il n'y a pas de vote dedans?

Mme Marois: Non.

M. Gauthrin: Merci.

Alors, la votation va commencer. Et, dans l'ordre de préséance, je demanderais au premier ministre de bien vouloir commencer, de même que la chef de l'opposition, si vous le permettez.

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Charest (Sherbrooke).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Marois (Charlevoix).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Deltell (Chauveau).
M. Fournier (Saint-Laurent).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Bédard (Chicoutimi).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Normandeau (Bonaventure).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Maltais (Taschereau).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Courchesne (Fabre).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Beaudoin (Rosemont).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Malavoy (Taillon).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Houda-Pepin (La Pinière).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Richard (Marguerite-D'Youville).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bachand (Outremont).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Gendron (Abitibi-Ouest).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bolduc (Jean-Talon).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Simard (Richelieu).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

● (14 h 10) ●

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Lessard (Frontenac).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Doyer (Matapédia).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Thériault (Anjou).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Trottier (Roberval).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Corbeil (Abitibi-Est).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Cousineau (Bertrand).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Auclair (Vimont).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Champagne (Champlain).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme St-Pierre (Acadie).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Bouillé (Iberville).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Ménard (Laporte).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Beaudoin (Mirabel).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme James (Nelligan).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Blanchet (Drummond).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Vien (Bellechasse).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Richard (Duplessis).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Kelley (Jacques-Cartier).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Bergeron (Verchères).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Paquet (Laval-des-Rapides).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Rathé (Blainville).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. MacMillan (Papineau).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Turcotte (Saint-Jean).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Hamad (Louis-Hébert).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Bérubé (Matane).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Aussant (Nicolet-Yamaska).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Arcand (Mont-Royal).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Marceau (Rousseau).

● (14 h 20) ●

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Dutil (Beauce-Sud).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. St-Arnaud (Chambly).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Charlebois (Soulanges).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Léger (Pointe-aux-Trembles).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Moreau (Châteauguay).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Drainville (Marie-Victorin).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Boulet (Laviolette).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Curzi (Borduas).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Simard (Dubuc).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Girard (Gouin).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Pinard (Saint-Maurice).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Pagé (Labelle).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme St-Amand (Trois-Rivières).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Ferland (Ungava).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Marsan (Robert-Baldwin).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. McKay (L'Assomption).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Paradis (Brome-Missisquoi).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Gaudreault (Jonquière).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Marcoux (Vaudreuil).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Lapointe (Crémazie).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Ouimet (Marquette).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Dufour (René-Lévesque).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bergman (D'Arcy-McGee).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Lemay (Sainte-Marie—Saint-Jacques).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Whissell (Argenteuil).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): Mme Hivon (Joliette).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme L'Écuyer (Pontiac).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Kotto (Bourget).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bachand (Arthabaska).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Rebello (La Prairie).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Pelletier (Rimouski).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Bernier (Montmorency).

● (14 h 30) ●

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Leclair (Beauharnois).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Morin (Montmagny-L'Islet).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Villeneuve (Berthier).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Reid (Orford).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Pelletier (Saint-Hyacinthe).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Dubourg (Viau).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Robert (Prévost).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Gaudreault (Hull).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Charette (Deux-Montagnes).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Gonthier (Mégantic-Compton).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Tremblay (Masson).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Ouellette (Chomedey).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Boucher (Johnson).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Sklavounos (Laurier-Dorion).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Traversy (Terrebonne).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Vallée (Gatineau).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Simard (Kamouraska-Témiscouata).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Drolet (Jean-Lesage).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Pigeon (Charlesbourg).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Diamond (Maskinongé).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

● (14 h 40) ●

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Grondin (Beauce-Nord).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Charbonneau (Mille-Îles).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Bonnardel (Shefford).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Carrière (Chapleau).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Khadir (Mercier).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Billette (Huntingdon).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Huot (Vanier).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Caire (La Peltrie).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Lehoullier (Lévis).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Tomassi (LaFontaine).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): M. Mamelonet (Gaspé).

Le Secrétaire adjoint (M. Peters): M. Matte (Portneuf).

Le Secrétaire adjoint (M. Arsenault): Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger).
M. Gautrin (Verdun).

M. Gautrin: Alors, maintenant, tous les députés ayant voté, je demande au sergent d'armes de bien vouloir reprendre l'urne afin qu'on puisse y déposer les bulletins non utilisés.

M. le sergent d'armes, présentez ça au secrétaire général. Remettez les bulletins non utilisés dans l'enveloppe. On scelle. Et c'est moi qui les mets ou c'est vous qui les mettez? C'est moi qui mets les bulletins non utilisés dans ladite enveloppe pour qu'elle... Merci.

Alors, le secrétaire général va maintenant se retirer pour procéder au dépouillement du scrutin en présence du juriste. Lorsque le dépouillement sera terminé, le secrétaire général reviendra en Chambre et la sonnerie d'appel retentira pendant plus de cinq minutes pour en avertir les députés.

Alors, je suspends... Les travaux sont donc suspendus jusqu'à ce que la sonnerie retentisse.

(Suspension de la séance à 14 h 49)

(Reprise à 15 h 9)

M. Gauthrin: Merci. Merci. Alors, le secrétaire général ayant fait le décompte, il a mis ça dans une enveloppe qu'il va me remettre. J'ai un ouvre-boîte... qui n'est pas une boîte mais qui est un ouvre-lettre. Enfin, c'est un néologisme! On ouvre ladite lettre. Il y a bien une lettre dedans, oui? Il faut qu'elle sorte, maintenant. Merci.

● (15 h 10) ●

Mmes, MM. les députés, à la suite du dépouillement des votes qui a été effectué par le secrétaire général et le juriconsulte, il me fait plaisir de vous annoncer que M. Jacques Chagnon, député de la circonscription électorale de Westmount—Saint-Louis, ayant recueilli un nombre de voix au moins égal et équivalent à la majorité des votes valablement exprimés, est élu président de l'Assemblée nationale du Québec.

(Applaudissements)

Allocution du président, M. Jacques Chagnon

Le Président: Merci. Merci. Comme disaient les Romains: *Alea jacta est!*

M. le premier ministre, Mme la chef de l'opposition, M. le chef de la deuxième opposition, MM. les leaders, Mmes les whips, MM. les présidents de caucus, et je tiens à saluer le président de caucus, particulièrement, du... le député de Sainte-Marie—Saint-Jacques, qui m'a fait l'insigne honneur de m'inviter à son caucus il y a une heure, une heure et demie, pour rencontrer le caucus de l'opposition pendant près d'une demi-heure. Je le remercie beaucoup et je remercie les membres du caucus de l'opposition de m'avoir reçu.

Je voudrais aussi évidemment saluer mon épouse, qui est ici. J'ai trois filles, qui sont, par la magie d'Internet, sur trois fuseaux horaires différents, quelque part dans le monde, et qui écoutent ce petit discours. Je ne serai pas trop long — Norm MacMillan qui a toujours peur des discours qui sont longs.

Je voudrais vous dire tout d'abord que je suis profondément ému de ce grand honneur que vous m'offrez. Être élu par ses pairs a toujours une signification un peu particulière, même si, comme on l'a vu dans les caricatures ce matin, j'aurais dû arriver ici avec une armure. Mais vous avez remarqué que j'ai un peu résisté quand même avant de monter. Et cela évidemment nous amènera à travailler ensemble pour tout le temps que durera cette législature, je le souhaite bien.

Je voudrais tout d'abord remercier les deux candidats. D'abord le député d'Abitibi-Ouest, mon collègue à la présidence et vice-président de l'Assemblée nationale.

(Applaudissements)

Le Président: Je voudrais aussi saluer notre collègue des Chutes-de-la-Chaudière qui a mis sa candidature aussi de l'avant.

(Applaudissements)

Le Président: Tous les trois, tous les trois avons fait une campagne qui ne visait ni l'un ni l'autre. Nous

n'avons pas fait campagne l'un contre l'autre. Nous avons fait campagne pour vous offrir un choix, et vous avez choisi, et je vous en remercie.

Je voudrais aussi, en ce moment, remercier... certainement remercier le député de Richmond qui pendant deux ans a siégé ici avec nous, a présidé nos travaux pendant deux ans, et je pense qu'il mérite aussi nos plus sincères applaudissements.

(Applaudissements)

Le Président: Nous nous souviendrons toujours de son dévouement.

Notre institution, le Parlement, qui est un fleuron... le fleuron de la démocratie au Québec, célébrera ses 220 années d'existence l'an prochain. Effectivement, en 1792, le premier Parlement à Québec a été constitué, au mois de décembre 1792, et, à ce moment-là, Jean-Antoine Panet a été le premier, le premier des présidents que nous avons connus. Il est d'ailleurs sur la peinture de Charles Huot qui est derrière moi, parce qu'il présidait à ce moment-là le débat des langues. Les murs, qui ont maintenant plus de 125 ans, autour de nous en ont vu, des débats, des débats qui ont touché plusieurs sujets importants, des débats vigoureux qui ont traité de questions linguistiques, de questions constitutionnelles, de questions aussi de développement social et économique. Très généralement, ces débats ont été faits dans un espace de respect, de respect de l'opinion contraire et dans le respect de l'autre.

● (15 h 20) ●

Le peuple du Québec a choisi 125 personnes, vous. Le peuple du Québec a choisi 125 personnes pour les représenter. C'est aujourd'hui notre rôle et notre devoir de nous assurer que notre comportement les uns vis-à-vis des autres puisse faire en sorte que le peuple du Québec puisse être satisfait de notre travail. Nos concitoyens nous jugent durement, vous me l'avez dit à plusieurs reprises. J'ai parlé à presque tous, j'ai cherché à vous rejoindre tous. J'ai parlé à la grande majorité d'entre vous; vous m'avez tous dit comment nos concitoyens que vous rencontrez partout dans vos circonscriptions nous jugent durement. Nous sommes responsables de l'image que nous projetons à l'égard de nos concitoyens et nous sommes jugés principalement pour la période qui est la plus visible, celle de notre période de questions, qui demeure l'élément le plus visible de notre action. Si les gens estiment que nous avons un problème de comportement et que nous avons un problème de... je dirais tout simplement de respect les uns vis-à-vis des autres, ce n'est pas le peuple qui se trompe, c'est nous. Nos comportements contaminent les fondements importants de notre société démocratique, et nous devons revenir aux bases mêmes de notre culture qui repose sur le respect des uns et des autres.

Heureusement, heureusement, nous avons des commissions parlementaires. D'ailleurs, c'est ce qu'ont dit chacune, chacun d'entre vous lorsqu'on est questionnés sur: Ah! c'était dur, la période de questions, c'était ci, c'était ça, vous faites... Vous dites: Oh! on a des commissions parlementaires qui, elles, fonctionnent, qui sont aussi un fleuron de notre démocratie, un endroit où ça travaille... tout le monde travaille sérieusement. Je vous rappelle que, dans les semaines qui viennent, nous aurons 200 heures de commissions parlementaires pour traiter d'un sujet extrêmement important, celui des crédits, et c'est un...

c'est évidemment, probablement, un moment des plus fascinants du travail d'un parlementaire. Plusieurs de nos jeunes parlementaires auront l'occasion de pouvoir examiner de près l'ossature, le squelette, la vie d'un ministère par le biais des crédits.

Mais je voudrais ici féliciter l'initiative que certains d'entre nous ont prise en mettant sur pied une commission parlementaire qui, elle, elle, nous a bien fait connaître partout, à la grandeur du Québec. Je pense évidemment à la commission parlementaire mourir dans la dignité. Elle nous convie, cette commission-là, à un véritable débat de société, un amalgame de réalités physiques, psychologiques, mais aussi un amalgame de questions morales et déontologiques. Ces questions-là nous touchent tous. Je veux en féliciter les membres, et particulièrement Mme la députée de Joliette, ainsi qu'au début M. le député de Jacques-Cartier, qui a été maintenant remplacé par Mme la députée de Hull. Non seulement vous faites oeuvre utile en écoutant patiemment les gens qui vous parlent avec les émotions qui les touchent pour ces questions extrêmement, extrêmement difficiles, mais vous êtes aussi notre meilleure vitrine, vous avez été notre meilleure vitrine cette année, vous êtes notre meilleure carte d'affaires. Voilà ce que nos concitoyens attendent de nous.

En plus d'un changement de comportement, plusieurs députés, en particulier les plus jeunes des deux côtés de la Chambre, m'ont suggéré des modifications réglementaires à la période de questions, souvent inspirées d'expériences étrangères: l'Angleterre, l'Écosse. Cela mérite notre considération. La présidence mettra sur pied un comité, incluant les leaders, pour discuter de ces avenues, et nous ne devons exclure aucune mesure qui améliorerait le climat de nos débats quotidiens. Mais, en attendant, je sais une chose: toute présidence, aussi remplie de bonne volonté, quelle qu'elle soit, ne pourra absolument rien améliorer si elle est seule. Vous avez tous une grande responsabilité afin d'améliorer la reconnaissance publique des parlementaires. Êtes-vous prêts à assumer ce défi? Moi, je le suis. Merci.

(Applaudissements)

Le Président: Nous allons maintenant procéder à l'élection du deuxième vice-président. Je suis prêt à recevoir les propositions concernant la charge de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale. M. le premier ministre, nous vous écoutons.

Élection du deuxième vice-président, M. François Ouimet

M. Charest: Merci, M. le Président. Et, puisque l'occasion s'offre à moi, je veux vous féliciter pour votre élection à la première occasion, vous féliciter pour être dorénavant le premier parmi nous.

Et, conformément donc, M. le Président, aux articles 5.1, 9 et suivants de notre règlement et après en avoir informé les groupes d'opposition ainsi que les députés indépendants conformément à nos coutumes, je propose le nom de M. François Ouimet, député de Marquette, à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale.

(Applaudissements)

Le Président: Je vais vous demander: Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Je constate qu'il n'y a pas d'autre proposition. Alors, je proclame donc élu à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale M. le député de Marquette.

(Applaudissements)

Le Président: Je vous félicite, M. le député de Marquette. Vous faites maintenant partie du club de la présidence et vous êtes désormais tenu à suivre une règle qui impose un devoir de réserve, je dirais même une certaine neutralité, une neutralité certaine quant à vos opinions partisans. Et règle encore plus stricte en ce qui concerne le président, bien sûr.

Allocutions

Nous en sommes maintenant aux allocutions... aux allocutions d'usage, et je cède la parole à M. le leader du gouvernement.

M. Fournier: Oui, M. le Président. Suite à des échanges avec l'ensemble des formations et les députés indépendants et — cela est peut-être un présage — suite à une entente qui suivait ces échanges, je vous propose les interventions selon l'ordre suivant: d'abord le député des Chutes-de-la-Chaudière, le député de La Peltrie, le député de Mercier, le chef du deuxième groupe d'opposition, la chef de l'opposition officielle et enfin celle du premier ministre, M. le Président.

Le Président: Combien de temps? Alors, nous allons... Raisonnable, oui! Nous en sommes maintenant aux allocutions... aux allocutions d'usage, et je vais demander...

Une voix: ...

● (15 h 30) ●

Le Président: Oui, il y a comme un... il y a comme un lapsus, il y a comme un lapsus linguae. Alors, je vais maintenant demander à M. le député de Chutes-de-la-Chaudière de prendre la parole.

M. Marc Picard

M. Picard: Merci, M. le Président. Sincèrement, félicitations, M. le Président. Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble lorsque j'étais troisième vice-président, je sais que vous êtes un homme d'une droiture exceptionnelle, et nous allons tous l'apprécier.

Félicitations aussi au député de Marquette, que j'ai aussi connu en commission parlementaire. Vous avez un rôle important à titre de vice-président, vous avez tout mon appui.

Donc, soyez assurés que vous pourrez compter sur mon entière collaboration pour assurer un fonctionnement constructif de notre Assemblée dans le respect de notre institution et des personnes qui la composent.

Cependant, une question subsiste sur l'élection que nous venons de vivre: En tant qu'élu de l'Assemblée nationale, comment pouvons-nous outrepasser les règlements que nous nous sommes donnés pour améliorer le fonctionnement de notre Assemblée? Auparavant, le président était choisi par le premier ministre. Depuis 2009,

le règlement a été modifié pour qu'il y ait une véritable élection pour déterminer la meilleure personne pour agir à titre de président. Ces nouvelles règles permettent à tous les députés d'accéder au poste de président. Le plus bel exemple vient de la Chambre des communes, où le président, Peter Milliken, a été réélu sous différents gouvernements avec l'appui des parlementaires des différentes formations politiques. Le président Milliken avait le respect de tous les élus parce qu'il avait été choisi par tous les députés.

Le politologue Louis Massicotte, expert en parlementarisme, se questionne, avec raison, sur les motivations des députés de mettre de côté les nouvelles règles de scrutin. C'est bien simple, M. Massicotte, la ligne de parti a préséance sur nos règles. Qui plus est, on le fait en toute impunité, en convoquant un caucus spécial. Après coup, on se questionne du peu d'intérêt des citoyens pour la démocratie. Peu importe le résultat d'aujourd'hui, nous aurions pu vivre un moment historique pour le parlementarisme québécois, mais nous devons nous satisfaire de la politique dans laquelle les citoyens ne se retrouvent plus, M. le Président. Merci.

Le Président: Merci, M. le député des Chutes-de-la-Chaudière. J'inviterais maintenant M. le député de La Peltrie.

M. Éric Caire

M. Caire: Merci, M. le Président, puisqu'il convient maintenant de vous désigner de cette façon. D'abord, mes premiers mots seront pour vous féliciter pour votre élection à ce titre prestigieux et important; féliciter aussi le député de Marquette qui, aujourd'hui, reçoit une charge importante, celle de vous soutenir dans vos travaux; féliciter le député d'Abitibi-Ouest, qui a présenté sa candidature, ainsi que le député des Chutes-de-la-Chaudière, parce qu'on sait tous qu'être candidat, c'est un geste important, important pour la démocratie, important aussi pour permettre aux députés de choisir.

M. le Président, je m'en voudrais, en introduction, de ne pas avoir une pensée particulière pour le député de Richmond, qui a quitté ses fonctions la semaine dernière dans le contexte qu'on connaît, départ que je déplore, M. le Président, parce que c'est un homme pour qui j'avais énormément de respect et en qui je croyais beaucoup. C'était un homme — ça l'est toujours, mais sous d'autres fonctions maintenant — intègre, honnête, impartial et juste. Il m'est arrivé de ne pas être d'accord avec lui, mais un désaccord, c'est une chose, je pense qu'il y a des limites qui ont été franchies, M. le Président, dans cette situation-là, que je déplore.

M. le Président, c'est donc dans un contexte particulier que vous accédez à cette fonction. Vous savez, on attend souvent d'un président qu'il fasse évoluer l'institution, qu'il lui permette de s'inscrire dans le temps, qu'il nous permette de rester enracinés dans nos traditions démocratiques, dans notre culture démocratique et dans nos aspirations démocratiques. Malheureusement, je pense que votre fonction à vous sera autre, je pense que votre défi à vous sera autre. Je pense, M. le Président, que votre défi sera de ramener les discussions et les débats, dans ce Parlement, à un niveau digne des Québécois qui nous ont confié la charge d'être députés. Ce n'est pas une mince

tâche, et je vais paraphraser mon collègue des Chutes-de-la-Chaudière en disant que, tous ici, quelle que soit notre formation politique d'appartenance, qu'on en ait, qu'on n'en ait pas, quelle que soit la durée depuis laquelle nous avons été élus pour la première fois, nous avons tous un examen de conscience à faire dans la séquence qu'on connaît, qui a amené notre collègue le député de Richmond à poser le geste qu'il a posé et à énoncer les raisons qui l'ont amené à poser ce geste-là.

M. le Président, le «cynisme» est le mot à la mode dans la population présentement, et je dois vous dire qu'en mon âme et conscience je ne vois pas récemment, dans ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale, de raison pour que ce cynisme-là diminue, pour que le niveau de confiance envers la classe politique augmente. Et je pense que, tous et chacun, nous avons sur nos épaules la responsabilité de changer les choses.

M. le Président, vous avez dit: «Nos comportements contaminent les [bases] de notre système démocratique», des mots très durs, mais qui malheureusement se distinguent en ce qu'ils sont très vrais. Et cet appel que vous avez lancé à changer les choses, changer nos comportements, faire notre travail avec toute la fermeté que ça requiert, avec toutes les convictions qui nous animent, mais dans le respect des autres... Parce que, tous et chacun, ici, nous défendons des idées, nous avons des convictions, nous parlons au nom de nos concitoyens et nous le faisons tous parce que nous avons été élus pour le faire. Et, tous et chacun, nous savons ce que ça veut dire en termes de sacrifice personnel pour nous, pour les familles, pour nos amis, pour ceux qui, à tous les jours, nous suivent et se demandent quelquefois qu'est-ce qu'on fait avec la charge très importante qui nous a été confiée par les citoyens. Nous avons tous une part de responsabilité dans le fait que l'Assemblée nationale est en train de perdre le respect, si ce n'est déjà fait, de nos concitoyens.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, M. le Président. L'avènement d'un nouveau président est certainement un point charnière important qui va nous permettre à tous non pas de pointer les autres du doigt, mais de se pointer du doigt comme étant partie prenante des événements qui se sont produits et surtout comme étant des acteurs potentiels de ce qui pourrait se produire dans l'avenir, et de faire en sorte que, quand les journalistes écrivent des articles, feront des reportages, ce sera pour parler de nos travaux, pour parler de nos idées, de nos propositions, de comment nous voyons le Québec de demain et non pas pour relater des querelles, des chicanes, des invectives et des comportements disgracieux.

Et je pense, M. le Président, que la qualité des individus qui forment cette Assemblée fait en sorte que nous pourrions, si nous le souhaitons, élever le débat, être dignes de la charge qui nous est confiée et faire en sorte que l'Assemblée nationale retrouve ses lettres de noblesse. M. le Président, vous avez pour ça toute ma collaboration.

Le Président: Je vous remercie, M. le député de La Peltrie. J'inviterais maintenant M. le député de Mercier.

M. Amir Khadir

M. Khadir: M. le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter, vous, votre famille, vos trois filles qui vous accompagnent, également le député de Marquette,

qui vient d'accéder à la responsabilité de vice-président, d'abord au nom de mon équipe, ensuite au nom des citoyens et citoyennes de Mercier qui m'ont accordé leur confiance et aussi au nom de Québec solidaire dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole.

Nous nous connaissons, M. le Président, depuis bien avant que je rentre à l'Assemblée nationale. Vous aurez toute ma collaboration, car je connais votre ouverture, je connais le souci que vous avez d'assurer l'équilibre, particulièrement requis dans les circonstances qu'on sait, dans les circonstances qui ont mené à votre élection. Mais il m'apparaît important de souligner à quel point mon équipe et moi déplorons la démission du président sortant de la Chambre, le député de Richmond.

Si notre Assemblée vit des tensions aussi vives et des débats aussi acrimonieux, c'est le reflet d'une crise de confiance profonde envers les institutions politiques à tous les échelons, qui ébranle la sérénité de tous et toutes, qui perturbe notre jugement, qui entraîne des entêtements, des agissements aux conséquences regrettables en dehors comme à l'intérieur de l'Assemblée nationale.

Si notre démocratie parlementaire, d'inspiration britannique et monarchique, a aussi mal vieilli, ce n'est pas la faute du président sortant de la Chambre, le député de Richmond. Ce régime parlementaire et son mode de scrutin, qui est non proportionnel, condamnent le gouvernement et son opposition à s'affronter sans cesse, en permanence, pour l'essentiel des choses qu'on a à traiter ici. Ce système interdit qu'il s'instaure une collaboration systématique là où c'est nécessaire, là où c'est utile pour le bénéfice de l'Assemblée nationale, pour le bénéfice de notre nation.

● (15 h 40) ●

Si la population du Québec n'aime pas ce qu'elle voit parfois en cette Chambre et juge sévèrement l'action des décideurs publics, des politiciens, des partis, ce n'est certainement pas à cause du député de Richmond. Ce n'est même pas à cause du premier ministre ni de la chef de l'opposition, dont par ailleurs Québec solidaire critique régulièrement et sans ménagement les idées ou les actions. C'est toute une classe politique marquée par la... toute une culture politique marquée par la fatigue et les défaillances de la démocratie représentative qui paraît de plus en plus étrangère aux volontés de la population et de ses secteurs les plus dynamiques, les plus engagés.

C'est cette vieille culture politique, M. le Président, qu'il faut commencer à changer, car, partout en Occident, la démocratie représentative montre des signes de maladie parce que les politiciens sont menottés, quadrillés, assiégés parfois par des intérêts qui ne répondent pas aux exigences de la démocratie, qui ne répondent pas aux populations, qui ne répondent pas démocratiquement aux populations mais qui, en prenant le contrôle des formations politiques, des partis politiques et, du coup, des pouvoirs qu'ils font, mettent à mal le principe élémentaire d'un homme, un vote, d'une femme, un vote.

Comprenez-moi bien, M. le Président. Je ne veux pas juger ici de l'action ou de la qualité individuelle de mes collègues. C'est un système politique et une culture politique qu'il faut changer dans son ensemble. Nous avons toutes et tous un examen de conscience collective à faire et des choses à changer au bénéfice de notre nation. Ce qui est au bénéfice de la collectivité, du Québec, de cette nation pourrait heurter, bien sûr, certains intérêts

partisans ou particuliers. Le leadership et le courage auxquels s'attendent notre peuple de la part de leurs élus exigent que nous consentions aujourd'hui à sacrifier quelque chose pour prendre nos responsabilités.

Alors, M. le Président, encore une fois, félicitations! Je vous souhaite beaucoup de succès. Vous aurez, encore une fois je vous le répète, l'entière collaboration de mon équipe et de moi-même.

Je voudrais, pour finir, saluer le travail difficile, le travail exigeant et le travail toujours honorable qui a été accompli par votre prédécesseur le député de Richmond, M. Yvon Vallières. Merci.

Le Président: Merci, M. le député de Mercier. J'inviterais maintenant M. le député de Chauveau et chef du deuxième groupe d'opposition.

M. Gérard Deltell

M. Deltell: Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter. On sait qu'il y a quelques mois à peine on a célébré vos 25 ans de vie politique, et ce n'est pas rien. 25 ans à servir ses concitoyens, c'est tout un bail, mais il faut également savoir, M. le Président, que votre expérience politique remonte à bien plus longtemps que ça. Si mes souvenirs sont bons, c'est en 1973 que vous avez été élu le premier président de la Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec. Toutes mes félicitations, parce que c'est presque 40 ans d'engagement politique actif et c'est tout un bail! Il y en a d'autres qui vous ont succédé à ce poste de la Commission-Jeunesse et qui ont connu, eux aussi, de très grands succès.

Je tiens également à vous dire, M. le Président, que vous êtes un exemple. Servir pendant 25 ans, ce n'est pas rien, mais servir aussi ses premiers ministres, ce n'est pas rien. Et, lorsqu'en 2005 vous avez été relevé de vos fonctions du Conseil des ministres, vous avez eu un comportement tout à fait honorable, un comportement juste et inspirant. Ce n'est pas facile, ce n'est pas évident, ces circonstances-là, et vous avez eu un comportement qui doit tous nous inspirer lorsque les épreuves nous frappent.

M. le Président, permettez-moi aussi de saluer le député d'Abitibi-Ouest, notre vétéran, le doyen de notre Assemblée, qui a postulé avec dignité et honneur cette fonction. Je tiens à le saluer, tout comme d'ailleurs mon ami le député des Chutes-de-la-Chaudière. Et je tiens à lui dire que les propos qu'il a tenus concernant le fait que le vote doit rester secret et doit rester libre de tous les députés, c'est un point de vue que je partage. Je l'ai dit publiquement dans une entrevue à Taïeb Moalla, du *Journal de Québec*, *Journal de Montréal*. Je laisse les députés de ma formation politique agir librement et je crois qu'en effet, dans une telle circonstance, il eût été de mise de laisser les députés agir et sans nécessairement parler de notre candidat ou de leur candidat. Cela dit, l'expérience vient d'être acquise.

Permettez-moi aussi, M. le Président, de saluer le député de Marquette, que j'aime bien, que je connais depuis évidemment le temps que je suis ici, au Parlement, depuis huit ans comme journaliste. J'ai toujours apprécié sa franchise. Et, au moment opportun, à chaque fois que j'ai eu affaire avec lui pour lui parler de dossiers par rapport à Montréal, il était toujours très attentif, et je l'en remercie.

M. le Président, vous vivez fort probablement le couronnement de votre carrière aujourd'hui. C'est fort

probablement la plus belle journée de votre vie parlementaire, et savourez-la pleinement. Mais force est d'admettre que les circonstances entourant votre arrivée à ce fauteuil très prestigieux ne sont vraiment pas honorantes pour notre Assemblée, et pour nous tous aujourd'hui, M. le Président, c'est un grave examen de conscience que nous sommes amenés à faire.

Le député de Richmond a servi avec générosité cette Assemblée. Je suis très heureux de savoir qu'il va continuer à servir ses concitoyens de Richmond, qu'il fait depuis 1973. On sait qu'il a eu une pause en 1976 jusqu'en 1981, mais, pour ainsi dire, il est là depuis 40 ans, et je lui souhaite vraiment tout le courage nécessaire pour passer à travers les jours qui viennent, qui ne sont pas faciles.

M. le Président, le député de Richmond a quitté ses fonctions pour des motifs qui nous interpellent tous. Soyons honnêtes: jeudi dernier, il n'y a personne qui a gagné, on a tous perdu. Il faut d'ailleurs saisir cette occasion malheureuse et triste pour analyser notre comportement à l'Assemblée nationale. Les orateurs précédents ont tous dit qu'on ne gagnait pas à perpétuer ce style hargneux qui est trop souvent la marque de commerce des périodes de questions. Il faut changer. Je me souviens d'ailleurs, en 2002, quand j'étais jeune journaliste ici, j'avais croisé le député de Labelle qui était là. On s'était croisé dans le corridor, puis je l'avais regardé, il était complètement débobiné. C'était après une période de questions. Il dit: Je n'en reviens pas, il n'y a pas un conseil d'administration qui accepterait que ça se passe comme ça. Et c'est exactement ce qu'on est ici, à l'Assemblée nationale, on est un conseil d'administration. On est là pour gérer les 62 milliards que les Québécois contribuent puis qu'ils nous donnent à gérer, et c'est à nous à avoir ce comportement digne. Donc, M. le Président, saisissons cette occasion pour analyser notre comportement à l'Assemblée nationale.

Le 24 février dernier, M. le Président, en réplique au discours inaugural, j'ai fait état d'une conversation dans mon discours, une conversation que j'ai eue avec un député de l'opposition officielle. Cette conversation était de nature politique mais elle était privée. Le comportement que j'ai eu à ce moment-là, en parlant de cette conversation de nature privée, n'était pas approprié.

Le 28 septembre dernier, à une question à la ministre du Tourisme, j'ai employé un ton qui était quasi hargneux. Ce n'était pas approprié. M. le Président, saisissons cette occasion qui nous est présentée aujourd'hui, avec le départ malheureux du député de Richmond de la présidence, pour faire un examen de conscience. Il n'y a personne qui gagne à maintenir en Chambre un climat d'hostilité perpétuel. Nous devons, M. le Président, respecter le règlement, et c'est à vous de le faire respecter.

Et je vous le dis en toute franchise, j'irai même plus loin: Il y a des règlements qui existent, qui n'ont pas été appliqués et qui auraient peut-être pu l'être. Les articles 42 et 43, M. le Président, vous permettent de rappeler à l'ordre les députés, et, ultimement même, de les expulser de la Chambre. Ces règlements existent; le cas échéant, servez-vous-en.

En terminant, M. le Président, vous occupez fort probablement — les caricatures en ont fait mention — le poste politique le moins désiré du Québec. Soyez patient, M. le Président, soyez conséquent avec vous-même, soyez fidèle à vos convictions puis, vous verrez, dans 16 mois,

les choses peuvent évoluer. Merci beaucoup, M. le Président.

● (15 h 50) ●

Le Président: Merci, M. le chef du deuxième groupe d'opposition. J'inviterais maintenant Mme la députée de Charlevoix et chef de l'opposition officielle.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Alors, merci, M. le Président. Vous nous rappelez qu'il y avait eu une première Assemblée délibérante au Québec en 1792, mais il faut se rappeler aussi qu'il y aura 125 ans demain que les députés de la législature du Québec se sont réunis pour la première fois en cette enceinte. Et, comme pour nous rappeler que la vie politique, elle est agitée de nombreux soubresauts, d'événements imprévus, M. le Président, nos travaux seront dirigés en cette occasion par un nouveau président.

C'est un honneur pour moi, de même que pour tous les membres de mon groupe parlementaire, de vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions. Pour vous connaître déjà depuis plusieurs années, je n'ai aucun doute que vous saurez l'occuper avec toute la dignité, l'honneur et le sens de la justice que nous vous connaissons, autant de qualités essentielles à la conduite de vos tâches. On a souligné récemment, on le rappelait il y a quelques minutes à peine, vos 25 ans de vie parlementaire. À cette occasion, les membres de tous les groupes parlementaires ont eu l'occasion de souligner l'estime, l'affection qu'ils vous portaient, vous qui avez toujours su entretenir des relations cordiales avec les députés de tous les côtés de la Chambre. Pour cette raison et parce que nous connaissons la haute estime que vous portez envers cette institution qu'est l'Assemblée nationale, nous ne doutons pas que vous saurez arbitrer nos débats avec toute l'impartialité, la grandeur qui sont nécessaires à cette fonction.

L'un des premiers devoirs du président de l'Assemblée nationale, c'est de protéger les droits, les privilèges de l'ensemble des députés. Pour n'en évoquer que quelques-uns, j'en mentionnerai deux qui ont posé quelques problèmes ces derniers temps, soit ceux de recevoir une réponse aux questions qui sont posées ainsi que de pouvoir faire notre travail à l'abri de toute forme de menace ou d'intimidation. Parce que nous croyons que vous aurez le courage de protéger nos droits de façon juste, équitable, dans le meilleur intérêt du peuple québécois que nous avons le devoir de représenter, nous vous offrons avec respect notre collaboration.

J'aimerais profiter de l'occasion également pour saluer les autres parlementaires qui se sont portés candidats aujourd'hui. Tout d'abord, mon collègue le député d'Abitibi-Ouest, notre doyen en cette Chambre. Vous nous avez rappelé, à juste titre, que le choix du président de l'Assemblée nationale appartient à ses membres et qu'il ne peut y avoir de choix que si on offre plusieurs options à ceux qui ont le pouvoir de décider. Prévue pour garantir au président l'indépendance nécessaire pour agir de façon impartiale, en plus d'assurer hors de tout doute sa légitimité comme porte-parole de tous les députés, l'élection au scrutin secret est un droit durement acquis auquel nous ne devons pas renoncer. Parce que nous vous avons vu à l'oeuvre non seulement à titre d'ancien président de l'Assemblée nationale et encore aujourd'hui lorsque vous dirigez nos débats, nous connaissons votre vaste connaissance du règlement

de l'Assemblée et votre profond respect pour la fonction de député. Bien que vous représentiez une candidature plus que valable pour ce poste, nous sommes tout de même heureux de continuer de compter sur votre présence au sein de notre caucus, tout en agissant à titre de troisième vice-président.

J'offre aussi mes compliments au député de Chutes-de-la-Chaudière. Il a, lui aussi, témoigné de son attachement envers nos institutions parlementaires, lui qui n'a jamais hésité par le passé à engager le dialogue avec les députés de toutes les formations politiques pour la bonne marche de nos travaux.

Je salue la députée de La Pinière, qui continuera d'agir à titre de première vice-présidente de l'Assemblée. Elle a, je peux le dire, le respect, la considération et la confiance de tous les élus de cette Chambre, et c'est avec plaisir que nous continuerons de l'accueillir lorsque viendra son tour de présider nos travaux.

Je réserve aussi mes salutations chaleureuses à notre nouveau vice-président, le député de Marquette, que je connais très bien également. Vous êtes, cher collègue, un parlementaire de grande qualité, apprécié par tous les députés. Je suis heureuse de voir que l'on vous donnera l'occasion de contribuer à la bonne marche de nos travaux. Je suis persuadée que nous y gagnerons tous.

Finalement, je réserve mes dernières salutations, que je veux très chaleureuses, à un collègue à qui chacun de nous reconnaît des qualités de coeur, le député de Richmond, qui siège en cette Chambre depuis 1973. Il peut compter sur l'amitié de tous les parlementaires, et nous lui reconnaissons de grandes qualités qui pourront sans doute être à nouveau mises au service des citoyens du Québec. Comme lui, nous aurions aimé qu'il en soit autrement, mais nous lui réitérons notre respect et notre affection.

Nos attentes quant à la suite des choses, elles sont claires. Nous vous l'avons dit, M. le Président, il y a quelques heures à peine. Elles visent à ce que soient respectés les droits et privilèges des députés ou à corriger prestement les écarts de conduite lorsque ceux-ci surviennent, ce qui évitera à chacun de devoir recourir à la présidence pour trancher ces différends.

De même, je tiens à rappeler aujourd'hui, en cette Chambre, la finalité de cette période quotidienne de questions et de réponses orales. Il s'agit d'un exercice de reddition de comptes pour un gouvernement, dans un système où ses pouvoirs sont déjà très grands. Donc, avant de débattre de la forme, débattons du fond. N'oublions surtout pas que, lorsqu'une question obtient sa réponse, il y a déjà beaucoup moins de raisons de hausser le ton.

Je conclurai en disant la chose suivante: M. le Président, plusieurs observateurs ont souligné que vous vous attellez aujourd'hui à une tâche qui est bien difficile, ils ont raison. Mais j'ai confiance en vous. Devant votre impartialité, votre justice, votre autorité, nous nous montrerons respectueux de vos décisions. Mais nous n'éluderons pas, nous n'éluderons pas les questions qui comptent, nous ne permettrons pas que l'on s'en prenne à nos droits et privilèges, et surtout nous continuerons d'amener à cette Chambre les questions qui sont chères aux Québécoises et aux Québécois. Merci, M. le Président.

Le Président: Merci, Mme la chef de l'opposition. J'inviterais maintenant M. le député de Sherbrooke et premier ministre du Québec à prendre la parole.

M. Jean Charest

M. Charest: Merci beaucoup, M. le Président. Et, M. le Président, j'aimerais à nouveau vous féliciter et vous dire que c'est pour vous une très belle journée aujourd'hui, pour vous, pour votre famille, votre épouse qui est dans nos tribunes aujourd'hui, que je salue, vos deux filles, que je salue via Internet...

Une voix: ...

M. Charest: Trois filles, et votre troisième fille aussi, bonjour. Et, M. le Président, c'est aujourd'hui une journée qui va marquer votre vie, nous n'en avons aucun doute. Et c'est une journée qui va aussi marquer, je pense, les travaux de l'Assemblée nationale et qui, je l'espère, se traduira aussi par des changements qui vont marquer les travaux à venir.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais, par contre, souligner le travail fait par l'équipe qui vous entoure, les vice-présidents: la première vice-présidente, Mme Fatima Houda-Pepin, députée du comté de La Pinière, que vous connaissez, que nous connaissons tous très bien, que j'aimerais saluer aujourd'hui et remercier pour le travail remarquable qu'elle fait à la vice-présidence également, M. le Président.

Ceux qui m'ont précédé ont souligné déjà le travail fait par le vice-président qui est également député du comté d'Abitibi-Ouest, doyen ici, à l'Assemblée nationale du Québec, à qui je veux également rendre hommage et remercier pour le travail et pour les années de service. Maintenant, il a l'insigne honneur, M. le Président... C'est rare, dans les annales d'un Parlement, d'être à la fois un ancien président dont on trouve le portrait sur nos murs à l'Assemblée et un vice-président actif. Et...

Des voix: ...

M. Charest: Il nous dit qu'il a sauvé des sous, M. le Président, si les gens ne l'ont pas... Et vous savez de quoi on vous a sauvé aujourd'hui, M. le vice-président...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Charest: ...en vous retournant la faveur. Et donc je veux le saluer.

Et j'aimerais également saluer le nouveau vice-président qui se joint à votre équipe suite à votre élévation dans le fauteuil de président, le député de Marquette, M. François Ouimet, qui dorénavant assumera la deuxième vice-présidence de l'Assemblée nationale. Je tiens à le féliciter, lui également, lui qui était, jusqu'à tout récemment, le président de la Commission de l'économie et du travail, adjoint parlementaire du ministre de la Justice, élu pour la première fois en 1994. Il a donc déjà une feuille de route remarquable. Mme la chef de l'opposition officielle a pris la peine de souligner son expérience dans le domaine de l'éducation, parce que non seulement a-t-il été commissaire d'école avant d'être élu, mais il a été également président de la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1991 à 1994. Il est en plus, pour couronner tout ça, avocat de formation, M. le Président. Alors, je voulais lui souhaiter beaucoup de chance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à titre de vice-président.

Et j'aimerais finalement saluer notre collègue le député des Chutes-de-la-Chaudière et lui dire notre estime. Nous avons eu l'occasion de travailler avec lui, de le connaître, nous le savons un homme affable, un homme qui est très près aussi de ses électeurs. Et nous le félicitons de ce geste qu'il a voulu poser, qu'il a posé en offrant sa candidature, M. le Président. Il sait très bien que ce n'est pas un geste fortuit non plus, c'est un geste qui témoigne de sa volonté à lui de servir ses pairs. Il y a, dans cette volonté, pour nous, beaucoup de noblesse que nous lui reconnaissons, soit dit en passant. Alors, j'aimerais aujourd'hui le remercier et le féliciter de sa contribution.

● (16 heures) ●

Vous avez été élu député pour la première fois en 1985, et vous êtes donc, M. le Président, un des doyens de l'Assemblée nationale. Vous êtes l'un des députés aussi les plus respectés de vos pairs. Votre longue expérience du parlementarisme et vos talents naturels et reconnus de conciliateur vous seront d'un grand recours dans l'exercice de vos fonctions. Votre expérience à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée depuis mai 2007 vous permet, entre autres, de bien saisir les enjeux actuels de la présidence, sur lesquels je note au passage... dans les commentaires faits par mes prédécesseurs, sur lesquels nous faisons aujourd'hui un état des lieux.

La présidence de l'Assemblée nationale est la plus ancienne des fonctions parlementaires. Le président de l'Assemblée est le quatrième personnage en importance selon l'ordre protocolaire de l'État québécois. Le président exerce trois rôles principaux. Votre première tâche est d'arbitrer les séances de l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas... au cas où vous ne le saviez pas: ce n'est pas une sinécure. Le président doit appliquer le règlement de l'Assemblée afin de maintenir l'ordre, assurer le bon déroulement des travaux et protéger les droits de tous les députés. Vous veillez aussi à l'évolution de ce règlement pour qu'il s'adapte aux réalités du travail des parlementaires de demain. Et je sais — nous l'avons noté, nous en avons pris acte — M. le Président, que vous avez, avec raison, un grand intérêt pour cet aspect particulier de vos fonctions. D'emblée, dans votre discours d'acceptation, vous avez annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail sur cette question. Eh bien, d'emblée, M. le Président, je vous offre toute la collaboration de l'aile parlementaire que je représente aujourd'hui.

Votre deuxième tâche est d'administrer les services de l'Assemblée. Le président s'assure que l'administration de l'Assemblée réponde adéquatement aux besoins des députés. C'est probablement une des fonctions qui vous amènera le plus de satisfaction, sachant à quel point vous êtes entouré d'hommes et de femmes, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, avec qui nous avons le privilège de travailler et qui nous rendent des services, M. le Président, que nous apprécions beaucoup.

Votre troisième tâche consiste à représenter l'Assemblée au Québec, ailleurs au pays et sur la scène internationale. Vous êtes un ambassadeur de cette Assemblée, vous êtes le promoteur des valeurs démocratiques de notre Assemblée et vous avez aussi la tâche de faire connaître le travail de député à la population.

M. le Président, l'un de vos prédécesseurs, un prédécesseur respecté, connu, coloré, je dirais, Jean-Noël Lavoie, qui a présidé les travaux de l'Assemblée de 1970 à 1976, énumérait, de manière très simple, les attributs

nécessaires d'un député pour occuper les fonctions de président. Il disait très directement, je le cite: «Il faut, dit M. Lavoie, avoir une expérience parlementaire avant d'être président et connaître le jeu parlementaire, avoir ce qu'on appelle cette espèce de lecture de l'Assemblée. C'est une tâche qui est beaucoup plus importante que la connaissance intime des règlements. Pour ceux qui connaissent le fonctionnement des Assemblées, être capable de lire l'humeur de l'Assemblée et de réagir en conséquence.» Heureusement, vous avez autour de vous des officiers parlementaires qui vous aideront et vous assisteront dans l'application du règlement, mais cette partie de votre tâche relève uniquement de vous.

M. le Président, je suis convaincu que vous possédez toutes les qualités requises non seulement pour vous acquitter des fonctions qui vous sont octroyées aujourd'hui, mais aussi pour valoriser au sein de notre société le rôle de président de l'Assemblée nationale, le rôle de député, les valeurs de démocratie, de justice et d'équité. Depuis 1792, depuis cette première Assemblée aussi à laquelle vous avez fait allusion, mais depuis même 1792 il y a seulement 56 personnes qui ont occupé le poste prestigieux que vous occupez aujourd'hui. Cela démontre, M. le Président, à quel point vous êtes privilégié d'occuper cette fonction.

Privilégié, il faut le dire vite! Je suis allé voir sur le site Internet de la Chambre des communes britannique, parce que nos institutions sont issues des institutions parlementaires britanniques. Je suis allé voir à leur site d'information la description qu'ils font des tâches de président et l'histoire. Permettez-moi de citer un extrait de ce qu'ils mettent sur ce site — et c'est en anglais, évidemment — ils disent ceci: «Until the 17th century, the Speaker was an agent of the King — donc un représentant du souverain — although they were often blamed if they delivered news from Parliament that the King did not like. Many speakers got into trouble for this and a few were executed. During the Civil War in the 1640s, however, the struggle between Crown and Parliament was reflected in the attitude of the Speaker of the House to the King. When King Charles the First came to Parliament in 1642 to arrest five Members of the Commons for treason, Speaker Lenthall gave the following reply...»

Alors, le roi Charles Ier se présente à la Chambre des communes exigeant l'arrestation de cinq parlementaires pour trahison. Il s'adresse au président de la Chambre de l'époque, Lenthall, qui lui dit ceci, qui est un des fondements de notre système parlementaire d'aujourd'hui, là, de 2011, le président répond ceci: «May it please Your Majesty, I have neither eyes to see, nor tongue to speak in this place, but as the House is pleased to direct me, whose servant I am here, and I humbly beg Your Majesty's pardon that I cannot give any other answer than this to what Your Majesty is pleased to demand of me.» En d'autres mots, je n'ai de parole, comme président de l'Assemblée, que ce que les députés, mes pairs, m'accordent. Je ne peux n'en dire ni plus ni moins. Vous êtes en ce sens le serviteur de vos 124 collègues à l'Assemblée nationale du Québec.

Dans le même document, en passant, M. le Président — j'ai trouvé intéressant — à la fin, il y a un appendice A et B; l'appendice A, c'est la liste des présidents de la Chambre des communes depuis 1700. L'appendice B se lit comme ceci... Les présidents, ceux qui ont été exécutés et morts violemment, j'en compte neuf: il y a Sir John Bussy,

décapité, M. le Président; Tresham, assassiné; Thorpe, décapité; Wenlock, mort dans une bataille à Tewkesbury; Tresham, c'était le fils de l'autre Tresham assassiné, lui a été décapité; Catesby, décapité. Aussi, fait du système parlementaire, Empson et Dudley, tous les deux présidents, décapités le même jour, M. le Président!

M. le Président, votre vie est en sécurité — je n'en ai aucun doute — mais je tiens à souligner comme changement qu'il fut une époque, avant 1969, où les décisions du président pouvaient faire l'objet d'une procédure d'appel. L'Assemblée pouvait renverser une décision du président par majorité simple. Le recours abusif à cette procédure a grandement terni l'image et le prestige de la fonction de président et ultimement conduit à l'abolition de la procédure d'appel. Cet exercice de mémoire ne serait utile que dans la mesure... est utile dans la mesure où vous avez manifesté la volonté de faire des changements, M. le Président. Eh bien, vous avez là la démonstration que des changements ont déjà été faits.

● (16 h 10) ●

Le respect de l'institution qu'est la présidence de l'Assemblée nationale commande que l'on respecte les décisions rendues. Cela n'est pas une option pour les députés. Nous avons le devoir de respecter les décisions rendues. Contrevenir aux règles de fonctionnement parce qu'on est en désaccord avec une décision, par exemple, prise par le gouvernement, c'est agir contrairement aux règles les plus élémentaires de notre démocratie.

Pensons-y un instant. Vous avez ici un forum de débat, le forum le plus important de notre peuple. Le propre de nos débats, c'est qu'il nous arrive de ne pas être en accord, M. le Président. Ça va de soi. Mais, si, à chaque fois que nous étions en désaccord, on contrevenait aux règles de l'Assemblée parce que la fin justifie les moyens, eh bien, on contrevenir aux règles les plus élémentaires de notre démocratie. Agir autrement, c'est un manque de respect non seulement envers la présidence de l'Assemblée nationale, mais également à l'égard des officiers de l'Assemblée nationale qui sont ici, au milieu de cette Chambre, qui appuient le président dans ses fonctions et ses décisions, parce que chacun d'entre nous sait très bien que les décisions que vous rendez sont appuyées par les officiers de l'Assemblée nationale du Québec, comme ce fut le cas pour votre prédécesseur.

Sur l'ensemble des enjeux liés à notre fonctionnement, il faut se demander si une révision de nos règlements actuels ne permettrait pas d'améliorer le climat qui règne sur cette Assemblée depuis plus de deux ans. Là-dessus, je suis convaincu, M. le Président, que vous vous attaquerez à cette tâche avec la plus grande détermination. Mais il faut également que chacun s'interroge sur le sens des responsabilités. Nous sommes 125 députés choisis par la population pour les représenter à l'Assemblée nationale. C'est un très grand privilège qui s'accompagne de droits importants et exceptionnels, entre autres le droit à l'immunité parlementaire. Il n'y a que 125 personnes au Québec qui jouissent de ce droit exceptionnel, mais c'est aussi un privilège qui doit s'exercer en faisant preuve d'un grand sens des responsabilités; en d'autres mots, d'un sens des responsabilités équivalent au privilège accordé par l'immunité.

M. le Président, je ne peux conclure mon propos sans rendre hommage à celui qui vous a précédé, Yvon Vallières. Le député de Richmond a été élu député du

comté de Richmond justement pour la première fois en 1973. Défait en 1976 et réélu en 1981, il n'a jamais cessé depuis de mettre à contribution ses multiples talents pour servir ses concitoyens. Yvon Vallières a occupé à peu près toutes les fonctions au sein du gouvernement et du Parlement. Il était président de l'Assemblée depuis janvier 2009. Mais surtout le député de Richmond a honoré la fonction de député tout au long de sa carrière. Son plus grand souci a toujours été de bien représenter et défendre la population du comté de Richmond, et il s'acquitte encore aujourd'hui remarquablement de cette tâche. L'affection que lui témoignent les électeurs de Richmond depuis vendredi dernier en est le plus beau témoignage.

Yvon Vallières est un homme bon. C'est un homme généreux. C'est un homme juste. C'est un homme qui n'a pas une once de malice dans le corps. Sa vie de parlementaire et de député est exemplaire. Permettez-moi de citer les propos du maire d'Asbestos, M. Hugues Grimard, qui reflètent la pensée des électeurs de Richmond, où il disait dimanche dernier, et je cite: «Lorsque l'on connaît l'homme, il est incongru de prétendre qu'il faisait preuve de partialité, lui qui a servi 33 ans à l'Assemblée nationale avec un grand respect de cette institution.»

M. le député de Richmond, vous êtes... — et je m'adresse à Yvon aujourd'hui — vous êtes un modèle pour vos collègues. Vous vous êtes acquitté de vos tâches de président de l'Assemblée nationale avec honneur et intégrité. Vous avez exercé les fonctions de président guidé par les mêmes valeurs qui vous ont animé tout au long de votre fructueuse carrière politique, et je sais qu'au-delà de la joute parlementaire vous avez le respect de tous. Au nom de tous les Québécois, je veux lui exprimer notre profonde gratitude, la gratitude d'un peuple envers celui que nous reconnaissons aujourd'hui comme étant aussi et pour toujours le premier parmi nous. Merci.

Le Président: Merci, M. le premier ministre. Dans cette équipe de la présidence dont on a parlé abondamment, le président et les trois vice-présidents ont ceci aussi comme dénominateur commun: ils viennent tous du monde... les quatre, nous venons du monde de l'éducation, tous les quatre. Assez curieux!

Dépôt du préavis d'une motion des députés de l'opposition

Avant de céder la parole au leader du gouvernement, permettez-moi de vous faire part que nous avons reçu, dans les délais prescrits, préavis d'une motion qui sera inscrite dans le feuilleton de demain aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, conformément à l'article 97.1 du règlement. Et je dépose copie du texte de ce préavis.

En conséquence, je vous avise que demain, sous réserve de la conclusion des affaires prioritaires, la motion inscrite par M. le député de Marie-Victorin sera débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition. Cette motion se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale dénonce l'engagement du Parti conservateur du Canada d'accorder un soutien financier au projet hydroélectrique du Bas-Churchill et exige que le gouvernement du Québec prenne tous les moyens nécessaires pour empêcher la réalisation de cet engagement qui va à l'encontre des intérêts du Québec.»

Je cède maintenant la parole au leader du gouvernement.

Ajournement

M. Fournier: Merci, M. le Président. Conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 5.1 du règlement, je fais motion pour ajourner nos travaux au mercredi 6 avril 2011, à 9 h 45. Et je vous souhaite une bonne journée, M. le Président.

Le Président: Merci. Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

Alors, les travaux sont ajournés donc à demain, mercredi 6 avril, 9 h 45.

(Fin de la séance à 16 h 17)

Membres de l'Assemblée nationale du Québec

Président : M. Jacques Chagnon
 Première vice-présidente: Mme Fatima Houda-Pepin
 Deuxième vice-président: M. François Ouimet
 Troisième vice-président: M. François Gendron

<u>Nom, prénom</u>	<u>Affiliation politique</u>	<u>Circonscription électorale</u>
Arcand, Pierre*	PLQ	Mont-Royal
Auclair, Vincent	PLQ	Vimont
Aussant, Jean-Martin	PQ	Nicolet-Yamaska
Bachand, Claude	PLQ	Arthabaska
Bachand, Raymond*	PLQ	Outremont
Beauchamp, Line*	PLQ	Bourassa-Sauvé
Beaudoin, Denise	PQ	Mirabel
Beaudoin, Louise	PQ	Rosemont
Bédard, Stéphane	PQ	Chicoutimi
Bergeron, Stéphane	PQ	Verchères
Bergman, Lawrence S.	PLQ	D'Arcy-McGee
Bernard, Daniel	PLQ	Rouyn-Noranda—Témiscamingue
Bernier, Raymond	PLQ	Montmorency
Bérubé, Pascal	PQ	Matane
Billette, Stéphane	PLQ	Huntingdon
Blais, Marguerite*	PLQ	Saint-Henri—Sainte-Anne
Blanchet, Yves-François	PQ	Drummond
Bolduc, Yves*	PLQ	Jean-Talon
Bonnardel, François	ADQ	Shefford
Boucher, Etienne-Alexis	PQ	Johnson
Bouillé, Marie	PQ	Iberville
Boulet, Julie*	PLQ	Laviolette
Caire, Éric	Ind.	La Peltrie
Carrière, Marc	PLQ	Chapleau
Chagnon, Jacques	PLQ	Westmount—Saint-Louis
Champagne, Noëlla	PQ	Champlain
Charbonneau, Francine	PLQ	Mille-Îles
Charest, Jean*	PLQ	Sherbrooke
Charette, Benoit	PQ	Deux-Montagnes
Charlebois, Lucie	PLQ	Soulanges
Chevarie, Germain	PLQ	Îles-de-la-Madeleine
Cloutier, Alexandre	PQ	Lac-Saint-Jean
Corbeil, Pierre*	PLQ	Abitibi-Est
Courchesne, Michelle*	PLQ	Fabre
Cousineau, Claude	PQ	Bertrand
Curzi, Pierre	PQ	Borduas
D'Amour, Jean	PLQ	Rivière-du-Loup
Deltell, Gérard	ADQ	Chauveau
Diamond, Jean-Paul	PLQ	Maskinongé
Doyer, Danielle	PQ	Matapédia
Drainville, Bernard	PQ	Marie-Victorin
Drolet, André	PLQ	Jean-Lesage
Dubourg, Emmanuel	PLQ	Viau
Dufour, Marjolain	PQ	René-Lévesque
Dutil, Robert*	PLQ	Beauce-Sud
Ferland, Luc	PQ	Ungava
Fournier, Jean-Marc*	PLQ	Saint-Laurent
Gagnon-Tremblay, Monique*	PLQ	Saint-François
Gaudreault, Maryse	PLQ	Hull
Gaudreault, Sylvain	PQ	Jonquière
Gautrin, Henri-François	PLQ	Verdun
Gauvreau, René	PQ	Groulx
Gendron, François	PQ	Abitibi-Ouest
Gignac, Clément*	PLQ	Marguerite-Bourgeoys
Girard, Nicolas	PQ	Gouin
Gonthier, Johanne	PLQ	Mégantic-Compton
Grondin, Janvier	ADQ	Beauce-Nord
Hamad, Sam*	PLQ	Louis-Hébert
Hivon, Véronique	PQ	Joliette
Houda-Pepin, Fatima	PLQ	La Pinière
Huot, Patrick	PLQ	Vanier
James, Yolande*	PLQ	Nelligan
Kelley, Geoffrey*	PLQ	Jacques-Cartier

Khadir, Amir	QS	Mercier
Kotto, Maka	PQ	Bourget
Lapointe, Lisette	PQ	Crémazie
Leclair, Guy	PQ	Beauharnois
L'Écuyer, Charlotte	PLQ	Pontiac
Léger, Nicole	PQ	Pointe-aux-Trembles
Lehouillier, Gilles	PLQ	Lévis
Lemay, Martin	PQ	Sainte-Marie—Saint-Jacques
Lessard, Laurent*	PLQ	Frontenac
MacMillan, Norman*	PLQ	Papineau
Malavoy, Marie	PQ	Taillon
Maltais, Agnès	PQ	Taschereau
Mamelonet, Georges	PLQ	Gaspé
Marceau, Nicolas	PQ	Rousseau
Marcoux, Yvon	PLQ	Vaudreuil
Marois, Pauline	PQ	Charlevoix
Marsan, Pierre	PLQ	Robert-Baldwin
Matte, Michel	PLQ	Portneuf
McKay, Scott	PQ	L'Assomption
Ménard, Nicole*	PLQ	Laporte
Moreau, Pierre*	PLQ	Châteauguay
Morin, Norbert	PLQ	Montmagny-L'Islet
Normandeau, Nathalie*	PLQ	Bonaventure
Ouellet, Martine	PQ	Vachon
Ouellette, Guy	PLQ	Chomedey
Ouimet, François	PLQ	Marquette
Pagé, Sylvain	PQ	Labelle
Paquet, Alain*	PLQ	Laval-des-Rapides
Paradis, Pierre	PLQ	Brome-Missisquoi
Pelletier, Émilien	PQ	Saint-Hyacinthe
Pelletier, Irvin	PQ	Rimouski
Picard, Marc	Ind.	Chutes-de-la-Chaudière
Pigeon, Michel	PLQ	Charlesbourg
Pinard, Claude	PQ	Saint-Maurice
Poirier, Carole	PQ	Hochelaga-Maisonneuve
Rathé, Daniel	PQ	Blainville
Rebello, François	PQ	La Prairie
Reid, Pierre	PLQ	Orford
Richard, Lorraine	PQ	Duplessis
Richard, Monique	PQ	Marguerite-D'Youville
Robert, Gilles	PQ	Prévost
Rotiroti, Filomena	PLQ	Jeanne-Mance—Viger
Roy, Sylvie	ADQ	Lotbinière
Simard, André	PQ	Kamouraska-Témiscouata
Simard, Serge*	PLQ	Dubuc
Simard, Sylvain	PQ	Richelieu
Sklavounos, Gerry	PLQ	Laurier-Dorion
St-Amand, Danielle	PLQ	Trois-Rivières
St-Arnaud, Bertrand	PQ	Chambly
St-Pierre, Christine*	PLQ	Acadie
Thériault, Lise*	PLQ	Anjou
Tomassi, Tony	Ind.	LaFontaine
Traversy, Mathieu	PQ	Terrebonne
Tremblay, Guillaume	PQ	Masson
Trottier, Denis	PQ	Roberval
Turcotte, Dave	PQ	Saint-Jean
Vallée, Stéphanie	PLQ	Gatineau
Vallières, Yvon	PLQ	Richmond
Vien, Dominique*	PLQ	Bellechasse
Villeneuve, André	PQ	Berthier
Weil, Kathleen*	PLQ	Notre-Dame-de-Grâce
Whissell, David	PLQ	Argenteuil

PLQ:	Parti libéral du Québec (65)
PQ:	Parti québécois (52)
ADQ:	Action démocratique du Québec (4)
QS:	Québec solidaire (1)
Ind.:	La Peltrie (1)
	Chutes-de-la-Chaudière (1)
	LaFontaine (1)